

"LA QUESTION DES MIGRATIONS AU MAROC"

ATELIER, RABAT 23-26 MARS 2010

ANALYSE COMPARATIVE DES POLITIQUES PUBLIQUES D'IMMIGRATION DANS QUELQUES PAYS DE DESTINATION POUR LES MIGRANTS MAROCAINS

**BUREAU RÉGIONAL DE L'OIT POUR L'AFRIQUE - PROGRAMME DES MIGRATIONS
INTERNATIONALES
MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

Ouafae Ben Abdennebi

Plan de la présentation

- Quelques données
- Typologies des migrants
- Les phases de l'immigration
- Les caractéristiques
- L'immigration féminine
- Quelques définitions
- L'Europe
 - Les grandes périodes de l'immigration
 - Les principales questions de l'immigration
 - Le cadre de l'immigration
- Les politiques d'immigration : Quelques exemples
- Les récentes évolution des PPI européennes : le Pacte européen sur l'immigration et l'asile
- Les pays arabes
 - Données
 - Caractéristiques
 - Politiques
- Les pays d'Amérique du Nord
 - Les USA
 - Le Canada
- Conclusion



Quelques données

Chiffre officiel : 3.556.213 millions (2008)

- L'Europe est la première destination des MRE (84,71% des MRE).
- Les pays arabes constituent la deuxième destination avec 9,15%, soit près de 282.772.
- L'Amérique la troisième destination avec 5,79% soit 178.914.
- l'Afrique avec 0,17% soit 5366, l'Asie et l'Océanie avec 0,17% soit 5167.

Nombre des MRE

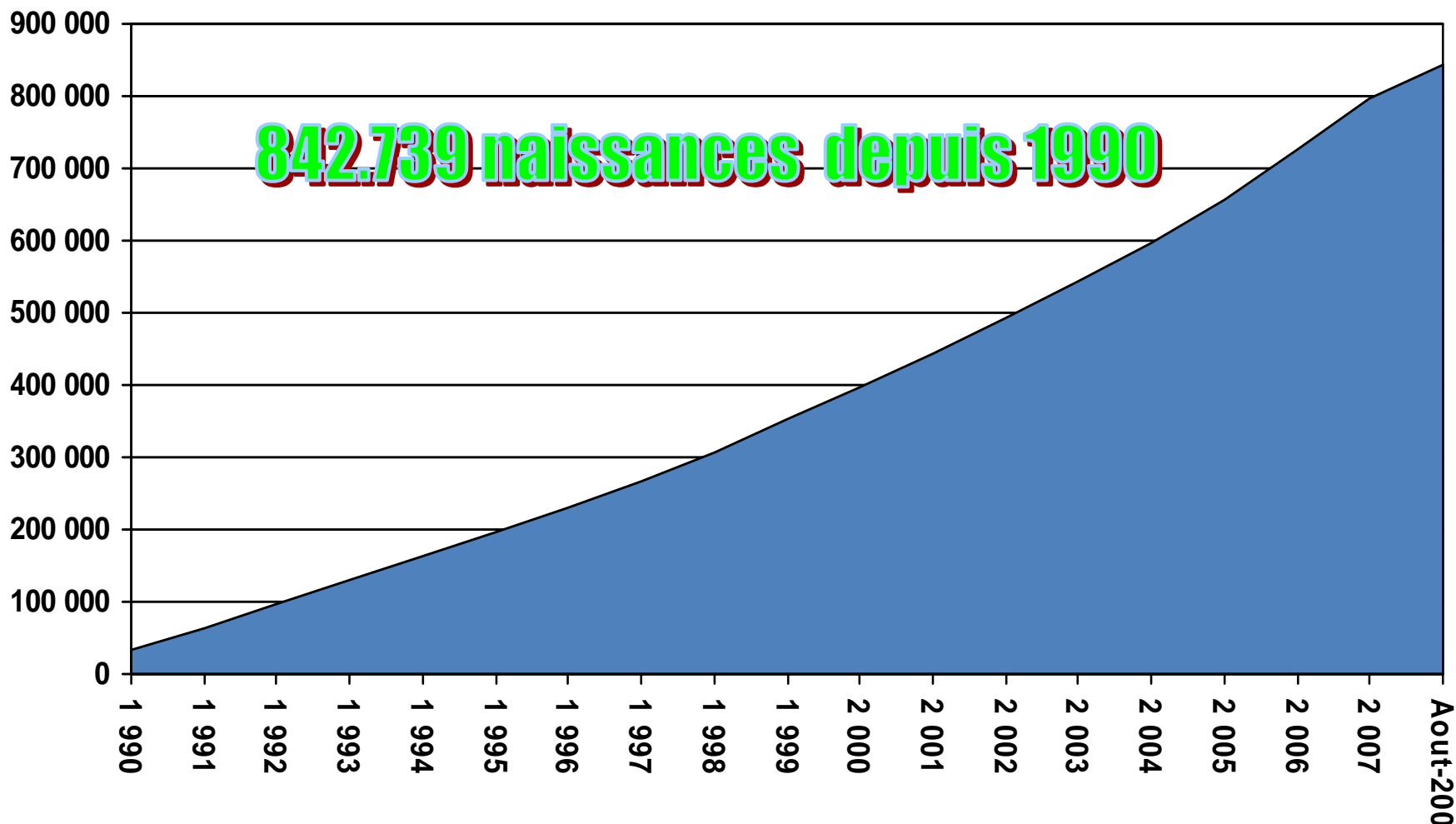
source MAEC

1995	1998	2000	2002	2004	2006	2008
1.310.500	1.662.870	2.098.187	2.549.215	3.089.090	3.307.511	3.556.213
	+ 352.370	+ 435.317	+ 451.028	+ 539.875	+ 218.421	+ 248.702
	+27%	+26%	+22%	+21%	+7%	+7%
	+27%	+60%	+94%	+135%	+152%	+171%

+171%

Nombre des naissances à l'étranger

Source MAEC



Typologies des migrants marocains

- Résidents permanents légaux.
- Travailleurs temporaires et Saisonniers.
- Étudiants.
 - Migrants irréguliers.
 - Mineurs non accompagnés.



Les phases de l'immigration marocaine

- ❑ Fin 1960 et début 1970 : Immigration de travail ; immigration régulière et irrégulière .
- ❑ 1975 : immigration familiale (épouses, enfants, mères et sœurs ...).
- ❑ 1992 : Immigration « nuptiale » pour les immigrés de la seconde génération.
 - L'immigration marocaine est en 2008 la première immigration maghrébine.

Caractéristiques

- ❑ Une forte présence en **Europe**
- ❑ Une immigration croissante dans les pays arabes et d'Amérique du Nord
- ❑ Une immigration d'installation très proche de sa culture d'origine
- ❑ Une présence massive de la migration estudiantine
- ❑ Un taux important de naturalisation
- ❑ Un fort lien d'attachement avec le pays d'origine

L'immigration féminine

- ❑ L'émigration féminine s'est développée dès la fin des années 80.
- ❑ Elle est individuelle, autonome et concerne des femmes surtout célibataires, divorcées ou mariées avec ou sans enfants.
- ❑ Cette nouvelle forme d'émigration généralement tous les pays et plus particulièrement l'Espagne et l'Italie.



Définitions

- ❑ « Une politique publique se présente sous la forme d'un programme d'action gouvernemental dans un secteur de la société ou dans un espace géographique » (Thoenig Meny 1989)
- ❑ « Politique d'immigration : Un espace juridique, administratif et social doté d'un ensemble de mesures et pratiques relatifs à deux axes
 - (1) le contrôle des flux migratoires
 - (2) les politiques sociales destinées aux populations étrangères et aux immigrés » (UE)

L'Europe : de politique de l'immigration à politique publique d'immigration (PPI)

- La PPI s'est construite par des ajustements successifs
- ❑ La 1^{ère} Guerre mondiale et l'entre-deux-guerres : quelques pratiques administratives embryonnaires de politique publique de l'immigration.
 - ❑ La 2^{ème} Guerre : les fondements d'une politique de la main d'oeuvre intégrant dans les questions migratoires.
 - ❑ Négociation d'accords de main d'œuvre et l'institution d'une carte d'identité pour les travailleurs étrangers.

L'Europe

Plusieurs politiques de gestion de flux migratoires :

- ❑ L'Europe pense que la migration de masse est terminée et ferme ses frontières.
- ❑ L'Europe pense que ses nationaux au chômage peuvent combler le déficit de main d'oeuvre.
- ❑ L'Europe croit que les étrangers retourneront dans leur pays d'origine.

Les grandes périodes de la politique européenne commune d'immigration

13

- ❑ Depuis le traité d'**Amsterdam** signé le 2 octobre 1997, l'UE possède des compétences en matière d'immigration et d'asile
- ❑ Le Conseil européen d'octobre 1999 à **Tampere** fixe les principes de base d'une politique commune de l'UE en matière d'immigration.
- ❑ Le Programme de la **Haye** de novembre 2004 définit les objectifs d'une politique commune d'immigration et d'asile pour la période 2005-2010. Il qui fixe les engagements du renforcement de la liberté, de la sécurité et de la justice dans l'UE.



La politique européenne d'immigration

- ❑ La politique de l'immigration concerne diverses questions internes : la gestion des visas, des demandeurs d'asile et des réfugiés et la sécurité aux frontières. ..
 - l'UE a une compétence réglementaire : c'est elle qui fixe les normes.
 - Les États membres garde une compétence quant à la transposition des normes européennes et à leur application, la gestion des politiques publiques étant décentralisée.



La politique européenne d'immigration

Plus rigide que celle des années 90, la politique commune de d'immigration vise la communautarisation des politiques publiques d'entrée et d'asile :

- ❑ Elle se place dans le cadre de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (Traité d'Amsterdam, titre IV).
- ❑ Elle est mise en place par le Commissaire européen pour la justice, la liberté et la sécurité.
- ❑ Elle peut prendre la forme de **directives** qui une fois adoptées doivent être transposées dans la législation nationale ; de **règlements** qui s'appliquent directement dans tous les Etats membres ou de **recommandations** et **avis** qui ne sont pas obligatoires.

Les politiques d'immigration des pays de destination : Quelques exemples

- ❑ **La Belgique** met en avant l'intégration par l'accès à la citoyenneté des ressortissants non européens et par la lutte contre les discriminations. Les conditions de l'accueil des demandeurs d'asile ont reculé .
 - Loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers, ou loi Moureaux plusieurs fois amendée.

- ❑ **L'Espagne** est focalisée sur la migration de travail peu qualifié et la maîtrise de l'immigration irrégulières et mise sur le concept de migration circulaire.
 - Loi organique n° 7 du 1er juillet 1985 sur les droits et libertés des étrangers en Espagne détermine les principes généraux relatifs à l'entrée et au séjour des étrangers.

Les politiques d'immigration des pays de destination : Quelques exemples

- ❑ **En France**, la création du Ministère de l'Immigration, l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire associe le contrôle et la sécurité à la migration et développement.
 - Loi relative à la maîtrise de l'immigration et au séjour des étrangers en France du 24 juillet 2006 prône une "immigration choisie", abroge la régularisation de plein droit des clandestins présents sur le territoire depuis plus de 10 ans et durcit la procédure du regroupement familial.
- ❑ **L'Allemagne** tente de répondre aux besoins en main-d'œuvre peu qualifiée et de s'orienter vers l'immigration « choisie » dans les secteurs à fort niveau de qualification.
 - Loi promulguée le 5 août 2004 sur le séjour, l'activité professionnelle et l'intégration des étrangers sur le territoire fédéral définit pour la première fois le visa comme un titre de séjour autonome.

Les politiques d'immigration des pays de destination : Quelques exemples

- ❑ **L'Italie** tente de développer une approche globale visant à maîtriser les situations irrégulières, gérer les défis sécuritaires liés à la montée rapide des flux. Chaque année, un quota est déterminé en fonction des besoins du marché du travail et des capacités d'intégration économique du pays.
 - Loi Fini-Bossi Adoptée en 2002, encadre l'entrée des étrangers en Italie.

- ❑ **Les Pays-Bas** adoptent un nouveau système de gestion très restrictif et sélectif en particulier en matière d'intégration, de protection et d'assistance aux demandeurs d'asile.
 - Loi du 13 janvier 1965, plusieurs fois modifiée, fixe les règles relatives à l'entrée et au séjour des étrangers. Depuis le 15 mars 2009, les candidats à l'immigration aux Pays-Bas doivent subir dans leur pays d'origine de culture et de langue néerlandaises.

Les politiques d'immigration des pays de destination : caractéristiques communes

- ❑ C'est en matière de regroupement familial, droit d'asile et lutte contre l'immigration clandestine que les PPI semblent plus ou moins unifiées.
- ❑ C'est dans la question du retour des migrants, réguliers et irréguliers, que les PPI apparaissent s'accorder.
 - Le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne adoptent, en décembre 2008, **la directive 2008-115-CE** relative (normes et procédures communes) au retour des ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier. Cette directive doit être intégrée par les États membres au **24 octobre 2010**.

Les récentes évolution des PPI : le Pacte européen sur l'immigration et l'asile

- En décembre 2005, le Conseil européen a adopté l'**Approche globale des migrations** : « Une gestion harmonieuse et efficace des migrations doit être globale et donc traiter à la fois de l'organisation de la migration légale et de la lutte contre l'immigration illégale comme des moyens de favoriser les synergies entre les migrations et le développement ».
- Le 17 juin 2008, sur proposition de la France, le Conseil européen décide de définir une politique commune de l'immigration et de l'asile et d'adopter le **Pacte européen sur l'immigration et l'asile**.

Le Pacte européen sur l'immigration et l'asile

Cinq engagements fondamentaux :

1. Organiser l'immigration légale en tenant compte des priorités, des besoins et des capacités d'accueil déterminés par chaque Etat membre et favoriser l'intégration ;
2. Lutter contre l'immigration irrégulière, notamment en assurant le retour dans leur pays d'origine ou vers un pays de transit, des étrangers en situation irrégulière ;
3. Renforcer l'efficacité des contrôles aux frontières ;
4. Bâtir une Europe de l'asile ;
5. Créer un partenariat global avec les pays d'origine et de transit favorisant les synergies entre les migrations et le développement.

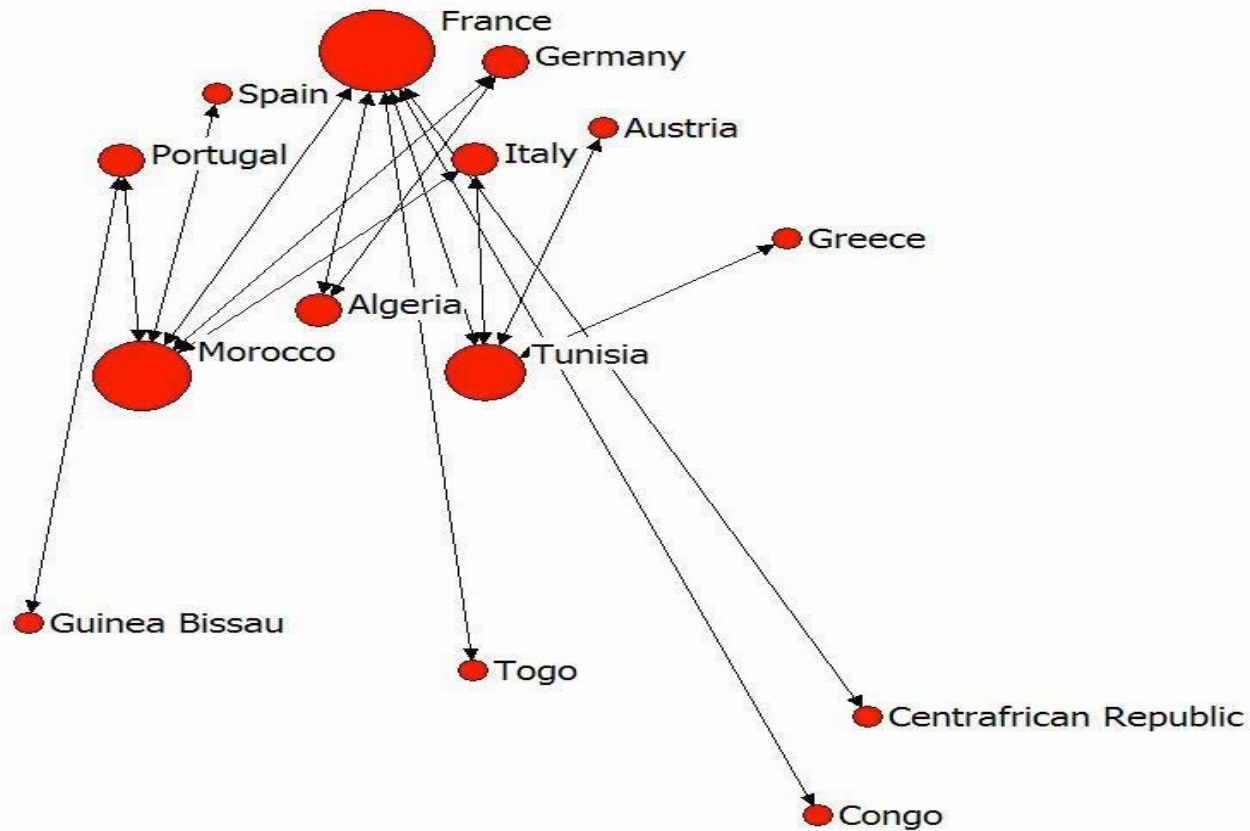
Le Pacte est adopté le 16 octobre 2008

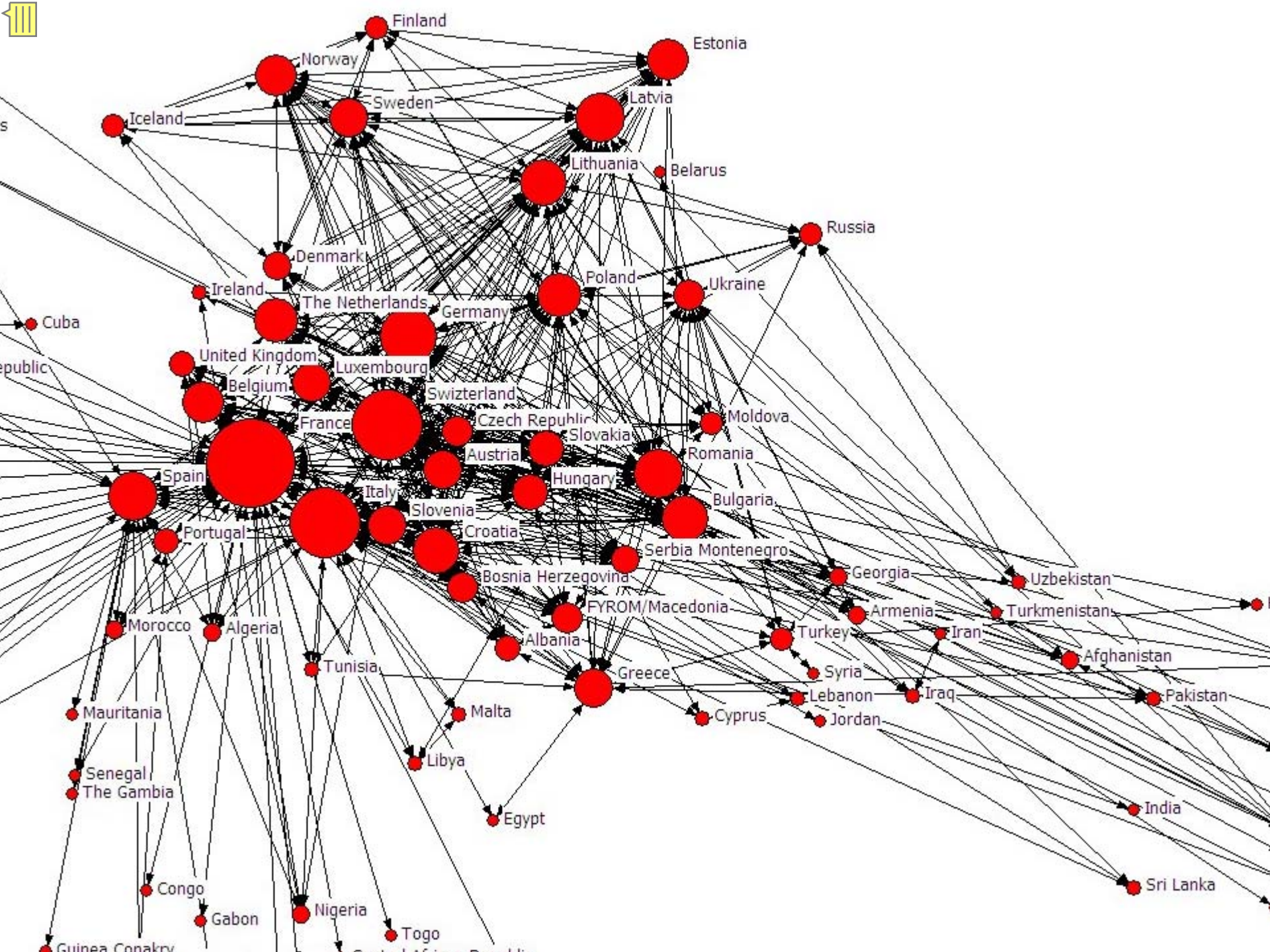


Le Pacte européen sur l'immigration et l'asile

- ❑ Les PPI au niveau européen s'orientent vers une approche régressive et répressive des droits des migrants.
 - Aucun Etat de l'Union européenne n'a ratifié, à ce jour, la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille-ONU- 18 décembre 1990.
 - Peu de pays d'accueil ont ratifié les normes spécifiques de l'OIT relatives aux travailleurs migrants, notamment n° 97 (1949) et n° 143 (1975).

Les accords de réadmission (1990)





Pays arabes

- Dans les pays du Golfe, globalement, plus de 50% des travailleurs sont des étrangers, avec plus de 90% au Koweït, aux Emirats arabes unis et au Qatar.

- L'immigration date des années 80 (sauf pour l'Algérie) et devient croissante en raison du boom économique de certains de ces Etats (Emirats arabes unis, Bahreïn, Qatar...).
 - les Emirats Arabes Unis 13.040
 - La Libye, 78.852
 - l'Algérie, 62.822
 - Arabie saoudite 27.567

- Au total, plus de 282.772 de MRE

Pays arabes

Caractéristiques communes :

- Le recrutement des étrangers se fait dans tous les secteurs d'activité et à tous niveaux de qualification.
 - Le recrutement se fait par l'intermédiaire d'agences ou de contacts informels ou personnels.
 - Le statut des travailleurs étrangers est très précaire.
 - Les salaires varient en fonction du pays d'origine.
 - Les travailleurs ne bénéficient d'aucune protection sociale (souvent déficiente en tout état de cause même pour les nationaux).
 - Les travailleurs ne sont pas admis dans les syndicats.
- Les étrangers sont intégrés à la structure économique mais non à la structure sociale.



Pays arabes

Les politiques d'immigration (???)

- ❑ Lois d'entrée, de séjour et de sortie.
- ❑ Lois, généralement, très restrictives et fonctionnent selon le modèle du travailleur hôte dans le but d'éviter l'installation définitive (titres de séjours limités à 3 ou 6 ans, impossibilité du regroupement familial sauf pour les salaires élevés...).
- ❑ Disparités de traitement entre les niveaux de qualification. Ex : Les hauts cadres ou entrepreneurs peuvent obtenir un titre de séjour pour une longue durée, renouvelable et parfois illimités. Le personnel de maison est à la merci du kafil.
- ❑ Protection sociale quasi absente.
- ❑ Quelle que soit la nationalité du migrant, il n'a quasiment aucune chance d'accéder un jour à la nationalité. La nationalité ne se transmet que par le sang du père.
- ❑ Préférence nationale et immigration choisie.

Pays arabes

L'Arabie Saoudite

La Loi sur le travail du 27 septembre 2005 :

- Elle est une première dans l'histoire du droit saoudien et concerne principalement les travailleurs nationaux, mais 49 articles concernent les droits des travailleurs étrangers.
- La loi précise les obligations de l'employeur et du salarié, le contrat de travail, les indemnités, le temps de travail, ou encore les procédures à suivre en cas de conflit avec l'employeur.
- La loi stipule que les frais de recrutement sont à la charge de l'employeur, et que ce dernier doit respecter l'employé, le rémunérer dans les temps et lui fournir un habitat correct ainsi que des soins médicaux.
- C'est une législation très limitée. Elle ne réduit pas les inégalités et les discriminations :
 - La loi sur le travail de 2005 stipule qu'un étranger peut travailler jusqu'à 12 heures par jour et 72 heures par semaine, contre 48 heures hebdomadaires pour les nationaux.
 - Les travailleuses saoudiennes ont droit à deux mois de congés maternité payés double, alors qu'une travailleuse immigrée n'a droit qu'à un mois de congé non rémunéré.

Pays d'Amérique du Nord

USA et Canada :

- Les migrations sont une question de peuplement sélectif institutionnalisé dans le cadre de programmes spéciaux d'installation.
- Ces programmes drainent les personnes, qui par leurs compétences, leur expérience ou leurs moyens financiers peuvent contribuer à la croissance économique.

Pays d'Amérique du Nord : les USA

- Sur une population de 281 millions près de 32 millions sont nés à l'étranger ou ont des parents nés à l'étranger soit 11 millions de plus qu'en 1990 (recensement de 2000).
- Les États-Unis accordent environ 675 000 visas aux immigrants chaque année, avec une limite de 20 000 par pays.
- En 2007, le nombre des MRE aux USA dépasse les 150 000 (hors juifs marocains). Ils vivent à New York (16%), à Washington DC (15%) et en Floride (13%).

Pays d'Amérique du Nord : les USA

Les grandes dates :

- ❑ 1790 : La nouvelle République Américaine début de la gestion de l'immigration
 - ❑ 1798 : l'Aliens Act, première loi réglementant la présence d'étrangers
 - ❑ 1875 : L'immigration est de la responsabilité de l'État Fédéral et non des États (décision de la cour suprême)
 - ❑ 1891, Immigration and Naturalization Service (INS) met en place des mesures
 - ❑ 1952 : l'Immigration and Nationality Act (ou INA)
 - ❑ 1965 : La loi sur l'immigration supprime les quotas nationaux (1924)
 - ❑ 1990 : Révision des quotas annuels, statut des sans papiers, conditions de naturalisation...
 - ❑ 2001 : Les préoccupations deviennent sécuritaires
 - ❑ 2010 : Réforme attendue et promise en 2008
- La PPI se résume à une canalisation des flux en catégories distinctes : travail, famille, entrepreneurs, réfugiés politiques, temporaires, étudiants...

Pays d'Amérique du Nord : les USA

- C'est du US Program of Green Card (Diversity Visa Program – DV) que la migration aux USA est massive.
- Elle se déroule chaque année et délivre 50 000 "Cartes Vertes" à des candidats sélectionnés de manière aléatoire lors d'un processus.
- La Carte Verte est un visa permanent de résidence qui donne à son titulaire le droit de travailler aux Etats-Unis, d'y vivre et d'y étudier légalement de manière permanente ainsi que d'entrer et de sortir librement du pays.
- Les titulaires d'une Carte Verte bénéficient également des dispositifs de santé, de scolarité, de retraite, de fiscalité, de sécurité sociale.
- La qualification n'entraîne pas automatiquement l'obtention de la Green Card, qui reste soumis à certaines démarches administratives.

Pays d'Amérique du Nord : les USA

Le programme d'immigration légale fixe plusieurs types de visas, dont les principaux visas donnant accès au travail sont les: H1B, J1, L1, E, H2A et H2B.

- **Visa H1B** : C'est le visa de travail des employés qualifiés par des études ou une expérience professionnelle reconnue.
- **Visa J1** : Il s'adresse aux étudiants, aux jeunes filles au pair, aux stagiaires professionnels et aux chercheurs.
- **Visa L 1** : Les dirigeants et les cadres.
- **Autres** : le **visa E** pour les agents commerciaux et les investisseurs, le **visa H2-A** pour les travailleurs agricoles et le **visa H2-B** pour les travailleurs saisonniers.



Pays d'Amérique du Nord : le Canada

- Les résultats du recensement 2007 démontre qu'entre 2001 et 2006, la population canadienne a augmenté de 1,6 million, dont 1,1 million sont des immigrants. Aujourd'hui, plus de 19% des résidents du Canada sont nés à l'étranger.
- L'émigration marocaine a commencé dans les années 60 et a connu une forte augmentation entre 1987 et 1991.
- Les deux tiers des personnes admises font partie de la catégorie de l'immigration économique, l'autre tiers de la catégorie regroupement familial. Entre 2001 et 2005, 16.428 Marocains ont émigré au Canada.
- La communauté des Marocains émigrés au Canada compte 45.000 juifs et 55.000 musulmans. Le Maroc est le pays d'origine du plus grand nombre de candidats reçus avec 3.612 personnes en 2007.

Pays d'Amérique du Nord : le Canada

Politique canadienne de gestion de la migration

- Le Canada dispose d'une politique de gestion de la migration basé sur l'établissement des personnes en permanence et sur des programmes de travailleurs saisonniers.
- La loi sur l'immigration et la protection des réfugiés définit clairement trois objectifs :
 - la croissance économique
 - la réunification des familles
 - la protection humanitaire
- Les migrants permanents doivent disposer des compétences, des connaissances et de l'expérience professionnelle nécessaires au développement de l'économie du Canada.

Pays d'Amérique du Nord : le Canada

- **Les principaux outils de gestion** sont la planification annuelle des niveaux d'immigration ; les prévisions du nombre de personnes admises comme résidents permanents ; la grille de sélection des nouveaux arrivants ; les autorisations de travail des étudiants pendant ou après leurs études.
- Des programmes spécifiques leur sont dédiés aux **temporaires** : « travailleurs étrangers temporaires » ; « Aides familiaux résidents » ; « Travailleurs agricoles saisonniers » ; « Echange internationaux visant la jeunesse » et « Etudiants étrangers ».
- Des efforts sont en permanence déployés pour attirer des **travailleurs hautement qualifiés** et répondre aux besoins à long terme du marché de l'emploi.
- Enfin, la **catégorie de l'expérience canadienne** (CEC), offre à certains travailleurs temporaires qualifiés et à des étudiants étrangers possédant un diplôme canadien et une expérience de travail au Canada, la possibilité de présenter une demande de résidence permanente à partir du Canada.



Conclusion

« La valorisation des droits fondamentaux et des principes humanitaires est largement absente »

Thomas Hammarberg, Commissaire aux droits de l'homme
du Conseil de l'Europe 2008)



Je vous remercie